



# La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

15 mai 2003

Par l'équipe du Collectif

Numéro 133

## Alors cette rencontre avec le ministre ?

**Bonjour tout le monde ! Comme prévu, nous avons rencontré le ministre Claude Béchar d hier.**

Notre délégation était composée de Jean-Yves Desgagnés et Rachel Lacasse du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, de Yolande Lépine, du Regroupement des intervenantEs en action communautaire du Québec, de Madeleine Caron et Benoit Reboul-Salze d'ATD Quart Monde et de moi-même. Le ministre était accompagné de sa cheffe de cabinet, Andrée Fortin, et de l'attaché politique qui s'occupera de la pauvreté, Jean-Frédéric Lafontaine. Vous remarquerez l'absence du personnel du ministère.

En gros, ça a été une rencontre de prise de contact. Le ministre reconnaît l'expertise du Collectif. Il a signifié que nous étions le premier interlocuteur qu'il rencontrait sur la question. «Ça démontre ma priorité», a-t-il dit. Il a annoncé des relations «sans surprise» où nous serions mis au courant de ses intentions avant qu'il passe à l'action. Il a indiqué aussi sa position d'influence en tant que ministre responsable de la loi, du fait qu'il est membre de tous les comités interministériels, incluant le Conseil du trésor.

### Le plan d'action

Pour le plan d'action en retard depuis le 5 mai, nous avons insisté à nouveau sur l'importance que la loi 112 ait des impacts concrets pour le mieux dans la vie des gens dès la première année.

En ce sens, une partie de la rencontre a été

de nature prébudgétaire. Il est incontournable pour nous que le budget à venir, plan d'action ou pas, concrétise nos mesures urgentes, plus les quelques autres mesures concrètes prévues dans la loi 112 (pension alimentaire, actifs) et les engagements du parti libéral sur la gratuité des médicaments et la garantie des prestations à l'aide sociale. Jusqu'où le ministre aura-t-il une marge de manoeuvre compte tenu des mesures drastiques annoncées par son chef hier?

Sur le plan d'action comme tel, nous avons indiqué l'importance que celui-ci mette en oeuvre l'ensemble de la loi dans l'esprit de son préambule, avec ses cibles, ses buts et ses orientations, qu'il y ait moyen de réagir avant et après sur son contenu et que la première année de ce plan d'action permette de l'ajuster et de le faire évoluer en tenant compte de l'expertise citoyenne. Dans la mesure où l'urgent serait pris en compte dans le budget, nous avons indiqué notre préférence pour un plan d'action global, évolutif, construit dans l'esprit de la loi, quitte à prendre encore quelques semaines, sur un plan sorti à toute vitesse et coulant dans le ciment pour cinq ans un paquet de mesures mal ficelées. Le ministre s'est montré ouvert à cette approche et a indiqué que son intention était de sortir un plan d'action «le plus vite possible, au plus tard à l'automne».

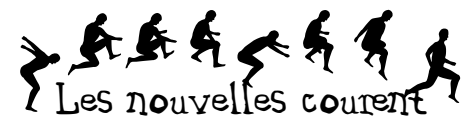
Quant au comité consultatif et à l'observatoire prévus par la loi, qui ne sont pas encore en vigueur, il n'a pas arrêté sa position sur le sujet. Nous allons lui communiquer

la correspondance adressée à la ministre précédente suite à sa consultation sur la composition du comité consultatif. Nous avons insisté pour que la loi 112 soit opérationnelle à l'automne dans toutes ses dimensions

### Une ouverture à penser AVEC

Le second point qui se dégage de la rencontre est l'accord du ministre pour prendre le temps de bien saisir notre approche. Nous avons convenu de rencontres techniques sur quatre points dont la rencontre a démontré la nécessité : la façon de comptabiliser les sommes investies dans la lutte à la pauvreté, l'approche du travail et de la contribution des personnes dans le cadre de la sécurité du revenu, la fiscalité relative aux enfants (pensions alimentaires et allocations familiales) et l'application du principe voulant que les personnes en situation de pauvreté soient associées aux processus.

Alors, c'est à suivre. De près. Vivian



### Les riches plus riches

Vous aurez vu les nouvelles du dernier recensement sur l'augmentation des écarts de richesse au Canada et nos réactions dans les médias. On vous met le lien au rapport de Statistique Canada dans notre site Internet.



**Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté**

C.P. 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5. Tél.: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca  
Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon dans la Basse-Ville de Québec.

[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)